

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE LA CÔTÉ-DE-BEAUPRÉ**

Procès-verbal de la séance du **comité administratif** de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le 29 mai 2013, à 18 h 30, en la salle des délibérations de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer.

Sont présents:

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien  
M. Frédéric Dancause, préfet suppléant, maire de Château-Richer  
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps  
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente  
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

MM. Michel Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier  
Pierre-Alexandre Côté, responsable du Service de l'aménagement du territoire et adjoint au directeur général  
Mme Christine Côté-Tremblay, adjointe à la direction générale

**1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, le préfet souhaite la bienvenue aux membres du Comité administratif et procède à l'ouverture de la séance à 18 h 35.

**2. Adoption de l'ordre du jour  
CA 2013-05-40**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté en y ajoutant au point 16 « Ville de Château-Richer – Demande de subvention ».

**3. Gestion financière**

**3.1 Liste des déboursés pour la période du 23 avril au 27 mai 2013  
CA 2013-05-41**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Comité administratif autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, en date du 29 mai 2013 les comptes suivants :

**Pour la MRC :**

Numéros C1300242 à C1300310 :	156 651,02 \$
Numéro C2013005 à C2013007 :	14 570,28 \$
Numéros L1300043 à L1300056 :	63 307,15 \$
Numéros P1300012 à P1300027 :	<u>90 511,68 \$</u>
<b>Sous-total :</b>	<b>325 040,13 \$</b>

Payes nettes mai 2013 :	47 495,45 \$
-------------------------	--------------

<b>Sous-total:</b>	<b>372 535,58 \$</b>
--------------------	----------------------

**Pour le TNO Lac-Jacques-Cartier**

Numéros C1300020 à C1300025 :	7 292,34 \$
Numéros L1300005 à L1300007	420,07 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>7 712,41 \$</b>

**GRAND TOTAL : 380 247,99 \$**

**4. Festival de l'Oie des Neiges / Demande de subvention  
CA 2013-05-42**

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte de verser une somme de 2 000 \$, pour le financement de l'activité régionale du Festival de l'Oie des Neiges qui se tiendra en la Municipalité de Saint-Joachim, du 11 au 14 octobre 2013.

**N.B.** Le montant alloué à cet effet sera versé à la Municipalité de Saint-Joachim et pris à même l'enveloppe du pacte fiscal de la MRC.

**5. ACCEO Solutions / Avenant au contrat du logiciel de la cour municipale – Ajout de la MRC de Charlevoix  
CA 2013-05-43**

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte l'avenant relativement au présent contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées (#P7-41208-2010-1-C) pour la cour municipale en y ajoutant la MRC de Charlevoix. À cette fin, la MRC engage des crédits pour un montant de 18 999,62 \$, taxes incluses.

Le montant alloué à ces fins sera pris à même le poste no 1-03-100-01-761.

**N.B.** Ce montant sera défrayé par les municipalités concernées à 100%.

**6. Projet de création d'un bulletin d'information propre à la MRC de La Côte-de-Beaupré  
CA 2013-05-44**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif recommande au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré d'appuyer la création d'un bulletin d'information propre à la MRC et de dégager un budget pour permettre la concrétisation de ce projet.

**N.B.** Certaines dépenses engagées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2013 pourraient être financées à 50% par le Fonds municipal vert (FCM), pour la conception de la matrice graphique et les frais associés à la première publication.

**7. Autorisation de dépenses pour la sonorisation et l'enregistrement lors de la consultation publique le 12 juin 2013  
CA 2013-05-45**

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte l'offre de « Teksho Inc. » pour l'équipement de sonorisation et d'enregistrement nécessaire lors de la consultation

publique le 12 juin 2013. À cette fin, la MRC engage des crédits pour la somme de 1 455,48 \$ (taxes incluses).

Le montant alloué à ces fins sera pris à même le poste no 1-02-610-03-418.

**8. Autorisation de dépenses pour l'impression des documents  
CA 2013-05-46**

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Comité administratif autorise et ratifie le paiement de la facture de l'Imprimerie Blouin pour l'impression de 35 exemplaires couleurs du projet de règlement no184 (schéma d'aménagement) dans le cadre du Plan de développement durable au coût de 2 265,59 \$.

Le montant alloué à ces fins sera pris à même le poste no 1-02-610-03-418.

**9. Certificat de conformité du règlement numéro 13-623 de la  
Municipalité de L'Ange-Gardien  
CA 2013-05-47**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a adopté le règlement n° 13-623 modifiant le règlement de zonage numéro 01-485;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées visent à amender le règlement de zonage numéro 01-485 aux fins de permettre les usages « pose de bardeaux pour toit et « installation de couvertures en tôle ou en tout autre matériau » dans la zone 86-H sans entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré encourage la municipalité à encadrer rigoureusement l'aspect visuel des sites à vocation industrielle et commerciale lourde par l'application de son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré doit selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme approuver ou désapprouver le règlement, selon le cas, en fonction des objectifs du Schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 13-623 de la Municipalité de L'Ange-Gardien est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré juge conforme à son Schéma d'aménagement le règlement n° 13-623 adopté par le Conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien, le 6 mai 2013.

**10. Certificat de conformité du règlement de remplacement numéro  
2013-951 de la Municipalité de Boischatel  
CA 2013-05-48**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Boischatel a adopté le règlement n° 2013-951 modifiant le règlement de zonage numéro 94-580;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées visent à amender le règlement de zonage numéro 94-580 afin de modifier la grille des

usages concernant les zones CD 1, PA 2, RA B 9 et modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone CM 2;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré doit selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme approuver ou désapprouver le règlement, selon le cas, en fonction des objectifs du Schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution # CA 2013-04-34, le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré avait désapprouvé le règlement n° 2013-945 de la Municipalité de Boischatel pour cause de non-conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Boischatel a adopté le règlement n° 2013-951 remplaçant le règlement n° 2013-945 conformément à l'article 137.4.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en ne maintenant que les éléments conformes au Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 2013-951 de la Municipalité de Boischatel est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré juge conforme à son Schéma d'aménagement le règlement n° 2013-951 adopté par la Municipalité de Boischatel, le 6 mai 2013.

**11. Certificat de conformité du règlement numéro 321-V de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré  
CA 2013-05-49**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré a adopté le règlement numéro 321-V modifiant le règlement de zonage numéro 255-V;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées visent à amender le règlement de zonage numéro 255-V afin de modifier les dispositions relatives aux chalets dans la zone RF-13;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré doit selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme approuver ou désapprouver le règlement, selon le cas, en fonction des objectifs du Schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 321-V de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré juge conforme à son Schéma d'aménagement le règlement numéro 321-V adopté par le Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, le 6 mai 2013.

**12. Autoriser le service des matières résiduelles de la MRC à engager un étudiant pour la période estivale à titre d'Agent de sensibilisation**  
**CA 2013-05-50**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLUT QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'un étudiant pour la période estivale afin d'agir à titre d'Agent de sensibilisation dans les rues des municipalités du territoire pour une période minimale de 7 semaines aux coûts estimés : 4 200 \$ + dépenses courantes telles frais de déplacement et autres dépenses similaires.

Le montant alloué à ces fins sera pris à même le poste no 1-02-452-00-141 (enveloppe de la compensation).

N.B. Financement possible :

- Emplois d'Été Canada : Aide financière confirmée de 1 245\$

**13. Autorisation au service des matières résiduelles de doter l'administration de la MRC de l'attestation ICI ON RECYCLE de Recyc-Québec**  
**CA 2013-05-51**

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré recommande que la MRC se dote d'une certification ICI ON RECYCLE de Recyc-Québec afin de démontrer l'engagement citoyen et de l'ensemble de son personnel pour justifier auprès des municipalités et des citoyens la cohérence entre nos engagements et nos actions en faveur d'une gestion durable des matières résiduelles sur la Côte-de-Beaupré.

**14. Recommandation au conseil pour autoriser le directeur général à transmettre une proposition d'entente à signer au regard des risques élevés et très élevés entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et les municipalités locales**  
**CA 2013-05-52**

CONSIDÉRANT les actions 37 et 38 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une ressource partagée permettra l'uniformisation des inspections sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une ressource partagée permettra aux municipalités de réaliser des économies d'échelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC proposera une entente inter municipale sur la répartition des coûts et l'utilisation de la ressource,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC émise le 17 avril 2013 portant le # 2013-04-03/CSI;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de la Côte-de-Beaupré recommande au conseil d'autoriser le directeur général à soumettre aux municipalités un projet d'entente portant sur la fourniture d'une

ressource qualifiée (TPI) pour l'inspection des risques élevés et très élevés ainsi que pour la rédaction des plans d'intervention.

**15. Recommandation au conseil pour procéder à l'embauche d'un technicien en prévention des incendies**  
**CA 2013-05-53**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC émise le 17 avril 2013 portant le # 2013-04-03/CSI,

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré, suite à la conclusion des ententes de services appropriées, recommande au conseil de la MRC d'autoriser le directeur général à procéder à un appel de candidatures pour un poste, contractuel à durée déterminée, d'un technicien en prévention des incendies.

**16. Divers**  
**Ville de Château-Richer / Demande subvention**  
**CA 2013-05-54**

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte de verser une somme de 2 500 \$, pour le financement de la visite de Dany Turcotte et son équipe *La Petite Séduction*, qui aura lieu le 13 juillet 2013, en la Ville de Château-Richer.

**N.B.** Le montant alloué à cet effet sera versé à la Ville de Château-Richer et pris à même l'enveloppe du pacte fiscal de la MRC.

**17. Période de questions**

Les interventions débutent à 18 h 40 et se terminent à 18 h 49.

**18. Levée de la séance**  
**CA 2013-05-55**

Le Préfet, M. Pierre Lefrançois, constatant que l'ordre du jour est épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 18 h 50.

Le préfet,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Pierre Lefrançois

Michel Bélanger

**Note :** En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du Code municipal.